

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA® IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version 7.0      Date de révision: 08.05.2024      Numéro de la FDS: 102000000226      Date d'impression: 09.05.2024  
Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : STAPA® IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

UFI : EJC4-H0JA-G008-J6GQ

Code du produit : 006005GD0M1

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agent colorant  
Agents de coloration, pigments

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART GmbH  
Guentersthal 4  
91235 Hartenstein

Téléphone : +499152770

Téléfax : +499152777008

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : [msds.eckart@altana.com](mailto:msds.eckart@altana.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)  
Call and response in your language is possible.  
Contract no.: ECKART29003-NCEC

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Matières solides inflammables, Catégorie 1      H228: Matière solide inflammable.

1

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA®IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 09.05.2024
7.0	08.05.2024	102000000226	Date de la première version publiée: 08.01.2014

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H228	Matière solide inflammable.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
		P261	Éviter de respirer les poussières.
		P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.
		<b>Intervention:</b> P304 + P340 + P312	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
		P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Poudre spéciale pour incendies de métaux.
		P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Sable sec.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

propan-2-ol  
solvant naphta aromatique léger (pétrole)

#### Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine. Peut produire une réaction allergique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA® IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version 7.0      Date de révision: 08.05.2024      Numéro de la FDS: 102000000226      Date d'impression: 09.05.2024  
Date de la première version publiée: 08.01.2014

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification RÈGLE MENT (CE) No 1272/2008	Concentration (% w/w)
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5 231-072-3 013-002-00-1  01-2119529243-45	Flam. Sol. 1; H228	>= 50 - <= 100
propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0  01-2119457558-25	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 25 - < 50
éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5  01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	64742-48-9 918-481-9  01-2119457273-39	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 1 - < 10
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 918-668-5  01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 1 - < 2,5
N-(3-	1760-24-3	Eye Dam. 1; H318	>= 0,1 - < 1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA®IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version 7.0 Date de révision: 08.05.2024 Numéro de la FDS: 102000000226 Date d'impression: 09.05.2024 Date de la première version publiée: 08.01.2014

(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	217-164-6 01-2119970215-39	Skin Sens. 1B; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)
---	-------------------------------	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA®IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 09.05.2024
7.0	08.05.2024	102000000226	Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

Moyens d'extinction appropriés : Sable sec  
Poudre spéciale contre les feux métalliques

Moyens d'extinction inappropriés : Dioxyde de carbone (CO2)  
poudre ABC  
Eau  
Mousse

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Réagit avec l'eau en libérant des gaz extrêmement inflammables (hydrogène).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Enlever toute source d'ignition.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA®IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 09.05.2024
7.0	08.05.2024	102000000226	Date de la première version publiée: 08.01.2014

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Éviter la formation de poussière.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Éviter la formation de particules respirables.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
- Éviter la formation de poussière. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA®IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version 7.0 Date de révision: 08.05.2024 Numéro de la FDS: 102000000226 Date d'impression: 09.05.2024 Date de la première version publiée: 08.01.2014

endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau. Ne pas laisser sécher.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage. Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5	VME	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VME (poudre)	5 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VME	7 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME (Fraction alvéolaire)	3,5 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME (Fumées de soudage)	5 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
propan-2-ol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
éthanol	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA®IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version 7.0      Date de révision: 08.05.2024      Numéro de la FDS: 102000000226      Date d'impression: 09.05.2024  
Date de la première version publiée: 08.01.2014

	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives		
	VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives		
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	64742-48-9	VME (Vapeur)	1.000 mg/m <sup>3</sup> FR VLE
	Information supplémentaire: Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Une valeur d'objectif de 500 mg/m <sup>3</sup> avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été., Valeurs limites indicatives		
	VLCT (VLE) (Vapeur)	1.500 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Valeurs limites indicatives		

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
poudre (stabilisée) d'aluminium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,72 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,72 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,95 mg/kg
propan-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	89 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	319 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg
éthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1900 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets	114 mg/m <sup>3</sup>



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA®IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version 7.0      Date de révision: 08.05.2024      Numéro de la FDS: 102000000226      Date d'impression: 09.05.2024  
 Date de la première version publiée: 08.01.2014

	rs		systemiques	
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	206 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	87 mg/kg
dioxyde de silicium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	4 mg/m3
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systemiques	1500 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	300 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	300 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	300 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	900 mg/m3
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	151 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	837,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systemiques	1286,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1066,67 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	12,5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	32 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	178,57 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systemiques	1152 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	640 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	7,5 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	7,5 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	35,3 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,6 mg/m3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA®IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version 7.0      Date de révision: 08.05.2024      Numéro de la FDS: 102000000226      Date d'impression: 09.05.2024  
Date de la première version publiée: 08.01.2014

	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	260 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	5,36 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,7 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,1 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	50 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	4 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	17 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
poudre (stabilisée) d'aluminium	Eau douce	0,0749 mg/l
	clarification plant	20 mg/l
propan-2-ol	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
	Sédiment marin	552 mg/kg
	STP	2251 mg/l
éthanol	Sol	28 mg/kg
	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Intermittent water release	2,75 mg/l
	STP	580 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylène diamine	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sédiment marin	2,9 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	Secondary Poisoning	380 mg/kg
	Eau douce	0,062 mg/l
	Eau de mer	0,0062 mg/l
	STP	25 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,048 mg/kg
	Sédiment marin	0,0048 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA®IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 09.05.2024
7.0	08.05.2024	102000000226	Date de la première version publiée: 08.01.2014

	Sol	0,0075 mg/kg
--	-----	--------------

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues  
Chaussures de sécurité  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : Solide pâteux

Couleur : argent

Odeur : de solvant

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de congélation : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA®IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 09.05.2024
7.0	08.05.2024	102000000226	Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

Point/intervalle d'ébullition	:	82 - 83 °C
Inflammabilité	:	La substance ou le mélange est un solide inflammable dans la catégorie 1.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	13 °C
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,3 - 2,0 gcm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	:	
Répartition de la taille des particules	:	Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Auto-inflammation	:	n'est pas auto-inflammable

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA®IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 09.05.2024
7.0	08.05.2024	102000000226	Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

Miscibilité avec l'eau : partiellement miscible

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction avec les acides, les solutions alcalines, les halogènes et les oxydants.  
Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène.  
Le mélange réagit lentement avec l'eau en libérant de l'hydrogène.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas laisser sécher.  
Chaleur, flammes et étincelles.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides  
Bases  
Oxydants  
Composés fortement halogénés

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA® IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 09.05.2024
7.0	08.05.2024	102000000226	Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

### Composants:

#### **poudre (stabilisée) d'aluminium:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

#### **propan-2-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

#### **éthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 10.470 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 124,7 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

#### **Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): Atmosphère de test: vapeur  
Remarques: On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

#### **solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.492 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3.160 mg/kg

#### **N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine:**

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA®IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version 7.0      Date de révision: 08.05.2024      Numéro de la FDS: 102000000226      Date d'impression: 09.05.2024  
Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

sensibles.

### Composants:

#### **éthanol:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition :**

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### **solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Produit:

Remarques : Irritation des yeux

### Composants:

#### **propan-2-ol:**

Résultat : Irritation des yeux

#### **éthanol:**

Résultat : Irritation des yeux  
Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine :**

Résultat : Corrosif

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA® IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 09.05.2024
7.0	08.05.2024	102000000226	Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

### **Produit:**

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Composants:**

#### **N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine :**

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition :**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

#### **solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition :**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

#### **solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

#### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **Composants:**

#### **propan-2-ol:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

---



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA® IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 09.05.2024
7.0	08.05.2024	102000000226	Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

### **solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.  
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.  
Les solvants risquent de dessécher la peau.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

#### **solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA®IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 09.05.2024
7.0	08.05.2024	102000000226	Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

#### Composants:

#### **Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des déchets : 10 03 21\* - Déchets de métallurgie thermique de l'aluminium, autres particules et poussières (y compris la poussière de broyeur à boulets) contenant des substances dangereuses

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA®IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version 7.0      Date de révision: 08.05.2024      Numéro de la FDS: 102000000226      Date d'impression: 09.05.2024  
Date de la première version publiée: 08.01.2014

Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR** : UN 1325  
**IMDG** : UN 1325  
**IATA** : UN 1325

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.  
(Pâte de pigments d'aluminium)  
**IMDG** : FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S.  
(Aluminium pigment paste)  
**IATA** : Flammable solid, organic, n.o.s.  
(Aluminium pigment paste)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	: 4.1	
<b>IMDG</b>	: 4.1	
<b>IATA</b>	: 4.1	

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 40  
Étiquettes : 4.1  
Code de restriction en tunnels : (E)

**IMDG**  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 4.1  
EmS Code : F-G, S-G  
Remarques : IMDG Code segregation group 15 - Powdered metals

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA®IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 09.05.2024
7.0	08.05.2024	102000000226	Date de la première version publiée: 08.01.2014

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 448  
Instruction d' emballage (LQ) : Y441  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 4.1

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 445  
Instruction d' emballage (LQ) : Y441  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 4.1

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
poudre (stabilisée) d'aluminium (Numéro sur la liste 40)  
propan-2-ol (Numéro sur la liste 3)  
éthanol (Numéro sur la liste 3)  
Naphtha lourd (pétrole), hydrotraité;  
naphtha hydrotraité à bas point

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA®IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 09.05.2024
7.0	08.05.2024	102000000226	Date de la première version publiée: 08.01.2014

d'ébullition (Numéro sur la liste 3)  
solvant naphta aromatique léger (pétrole) (Numéro sur la liste 3)  
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine (Numéro sur la liste 3)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable  
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable  
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable  
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H228 : Matière solide inflammable.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Flam. Sol. : Matières solides inflammables  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA®IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 09.05.2024
7.0	08.05.2024	102000000226	Date de la première version publiée: 08.01.2014

STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Flam. Sol. 1 H228

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA®IL HYDROLAN AL-II 2195 Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 09.05.2024
7.0	08.05.2024	102000000226	Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR